

# ALTERNANCE & APPRENTISSAGE



## BTS

## OPTICIEN LUNETIER

### → PROGRAMME DE FORMATION

- Économie et Gestion de l'Entreprise
- Expression française
- Langue Vivante
- Mathématiques
- Analyse de la vision
- Examen de vue et prise de mesures faciales
- Contrôle d'Équipement et réalisations techniques
- Optique, Géométrie, Physique
- Systèmes Optiques
- Activité en milieu professionnel
- Épreuve facultative : langue vivante 2

### → MODALITÉS

#### Organisation et durée

- une semaine en centre de formation
- une semaine en entreprise

Le BTS Opticien Lunetier se prépare en deux ans.

#### Conditions générales d'admission

- Être âgé(e) de 16 à moins de 26 ans,
- Être titulaire du Bac scientifique,
- Admission après étude du dossier de candidature, tests de positionnement et entretien de motivation,
- Signature d'un contrat d'alternance.

#### Conditions générales d'exercice de la profession

La profession d'opticien lunetier est réglementée par le Code de la Santé. Le BTS permet au titulaire d'exercer comme responsable travaillant seul, ou dans le rayon d'optique d'une entreprise. Celui-ci participe également à la recherche ou à la commercialisation dans l'industrie optique. Il peut devenir formateur, enseignant ou maître de stage. Il travaille dans des PME, des multinationales ou des établissements de soins. Ses compétences sont à la fois scientifiques (étude de la vision), techniques (montage des équipements) et commerciales.

### LE MÉTIER

Le titulaire du BTS Opticien Lunetier exerce son activité dans un ou plusieurs secteurs de l'entreprise. Il peut intervenir suivant la nature et l'organisation de l'entreprise dans les domaines suivants : santé, technologie, communication, commercialisation, gestion. C'est un professionnel de la santé qualifié indépendant dont l'activité est réglementée par les articles L. 505 et suivant du Code de la Santé Publique et de la jurisprudence concernée.



Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

## → LA FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette voie de formation s'adresse aux entreprises et aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet d'acquérir à la fois une formation et une expérience professionnelle grâce à :

- une formation générale et professionnelle dans un centre de formation,
- un travail dans l'entreprise pour la mise en pratique.

### Organisation générale :

- une semaine en centre de formation et une ou deux semaines en entreprise (selon le programme),
- ou deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

## → LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un **contrat de travail** de type particulier. Il est à **durée déterminée** et il prévoit la formation pendant le temps de travail. Le jeune alterne ainsi période de formation et période en entreprise.

- Le jeune a le statut de **salarié de l'entreprise**.
- Le salaire est basé sur un pourcentage du SMIC. Il est fixé en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.
- À la fin du contrat, l'entreprise et le jeune gardent une totale liberté en ce qui concerne une embauche ou une poursuite vers une autre formation en alternance.

## → LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

### Pour l'entreprise :

- Préparer un jeune adapté aux besoins de l'entreprise.
- Bénéficier d'un coût réduit par des conditions financières intéressantes.
- Utiliser des possibilités de déductibilités fiscales.
- Préparer l'embauche d'un futur salarié directement opérationnel.

### Pour le jeune :

- Acquérir un diplôme tout en travaillant.
- Poursuivre éventuellement vers d'autres diplômes ou titres professionnels.
- Acquérir une qualification professionnelle grâce à l'atout d'une expérience en entreprise.
- Profiter d'un "plus" pour l'insertion professionnelle.

+ de 1 500 formés  
chaque année  
26 diplômes  
et titres  
+ de 80 % de taux  
de réussite  
90% d'insertion  
professionnelle

## La CCI de l'Oise s'investit pour les jeunes :

La CCI de l'Oise représente **19 241 chefs d'entreprises du département de l'Oise, soit :**

- **7 390 commerces**
- **3 804 industries**
- **8 047 prestataires de services**

Elle a son siège à Beauvais et des antennes à Compiègne et Nogent-sur-Oise.

Elle remplit quatre missions :

- former des cadres, techniciens, et salariés en formation initiale et en formation continue en répondant aux besoins des entreprises
- informer et conseiller les entreprises
- participer à l'aménagement et à l'équipement économique de l'Oise, grâce à des infrastructures spécifiques qu'elle crée et gère
- représenter et défendre l'ensemble des entreprises du département auprès des pouvoirs publics.

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

### CFA de la CCI de l'Oise

68, rue Charles Somasco - Parc d'Activités Sud - 60180 NOGENT-SUR-OISE  
Tél : 03 44 55 99 00 - Fax : 03 44 55 99 09 - cfa@cci-oise.fr - www.oise.cci.fr